



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans, mercredi 07 mai 2025

Séance ordinaire du Conseil de la MRC de L'Île-d'Orléans, tenue le mercredi 07 mai 2025, à 20h, à la salle municipale de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans, endroit où siège le Conseil de la MRC, sous la présidence de Mme Lina Labbé, préfète, à laquelle les maires suivants sont présents et forment quorum : MM. Jean-Pierre Turcotte, Jean Lapointe, Yves Coulombe, Sylvain Bergeron et M. Jean Côté.

Mme Chantale Cormier, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à la séance.

Mme Lina Labbé, préfète, souhaite la bienvenue à tous, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 20 heures.

2• Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mme Labbé procède à la lecture de l'ordre du jour, lequel comprend :

1. Mot de bienvenue de Mme la préfète
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 9 avril 2025
4. Suivi du procès-verbal de la séance tenue le 9 avril 2025
5. Entente de développement territorial 2025-2028 - Autorisation de signatures
6. Entente sectorielle sur la diversité
7. Programme d'aide à la voirie locale - Élaboration d'un plan d'intervention - Octroi d'un mandat
8. Inventaire du patrimoine bâti agricole - Octroi d'un mandat
9. Ministère du Transport et de la Mobilité durable - Convention - Autorisation de signature
10. Projet Signature - Mandat en architecture - Autorisation à aller en appel d'offres
11. Politique familiale 2025-2027 de la MRC - Adoption
12. Accès Entreprise Québec - Rapport final d'activités 2020-2021 à 2024-2025 - Adoption
13. Québec région gourmande - Communauté métropolitaine de Québec - Demande d'aide financière
14. Adoption des dépenses du mois d'avril 2025
15. Correspondance
16. Varia
17. Période de questions
18. Levée de la réunion

Résolution 2025-05-73

Sur proposition de M. Sylvain Bergeron, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter l'ordre du jour à la suite :

- Du report du point 5. *Entente de développement territorial 2025-2028 - Autorisation de signatures* ;
- Du remplacement de l'intitulé du point 6. *Entente sectorielle sur la diversité* par 6. *Entente sectorielle de développement en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans la région de la Capitale-Nationale* ;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

- De l'ajout des points :
 - 7.1 Entente relative à la fourniture du personnel technique de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) ;
 - 7.2 Octroi d'un mandat ;

Le point 16. *Varia* demeurant ouvert par ailleurs.

3. Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 09 avril 2025

Résolution 2025-05-74

Sur proposition de M. Sylvain Bergeron, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter le procès-verbal de la séance tenue le 09 avril 2025, tel que déposé.

4. Suivi du procès-verbal de la séance tenue le 09 avril 2025

Il n'y a pas de suivi au procès-verbal.

5. Entente de développement territorial 2025-2028 - Autorisation de signatures

Ce sujet a été reporté à une séance ultérieure.

6. Entente sectorielle de développement en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans la région de la Capitale-Nationale

Résolution 2025-05-75

Considérant que dans le cadre de la Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2022-2027, le gouvernement s'est engagé à déployer des ententes sectorielles en égalité dans toutes les régions administratives du Québec, sous la coordination du Secrétariat à la condition féminine (SCF) ;

Considérant que le SCF a informé et invité plusieurs partenaires à être partie prenante d'une Entente sectorielle de développement en matière d'égalité entre les femmes et les hommes (entente sectorielle en égalité) dans la région de la Capitale-Nationale ;

Considérant qu'il est prévu que l'ensemble des partenaires signataires siègeront au comité directeur, qui est l'instance décisionnelle de l'entente, avec le SCF ;

Considérant que les préfets des MRC souhaitent que la table des préfets de la Capitale-Nationale soit leur représentant pour cette entente ;

Considérant que la participation au comité directeur et au financement de cette entente passerait par la table des préfets, avec l'appui officiel de toutes les MRC de la Capitale-Nationale ;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

En **conséquence, sur proposition** de M. Jean Lapointe, il est **résolu à l'unanimité que la MRC de L'Île-d'Orléans :**

- Confirme son intérêt au Secrétariat à la condition féminine à être partie prenante de l'Entente sectorielle de développement en matière d'égalité entre les femmes et les hommes (entente sectorielle en égalité) de la Capitale-Nationale ;
- Désigne la table des préfets de la Capitale-Nationale à titre de représentant de la MRC de L'Île-d'Orléans dans le cadre cette entente ;
- Transmette ladite résolution aux 5 autres MRC de la Capitale-Nationale.

7. Programme d'aide à la voirie locale - Élaboration d'un plan d'intervention - Octroi d'un mandat

7.1 Entente relative à la fourniture du personnel technique de la Fédération québécoise des municipalités (FQM)

Résolution 2025-05-76

Attendu que la FQM a mis en place un service de l'Ingénierie, des infrastructures et de l'adaptation aux changements climatiques pour accompagner et conseiller les municipalités et MRC qui souhaitent retenir ce service ;

Attendu que la MRC désire effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, à ces fins, utiliser les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM ;

Attendu qu'il y a lieu de conclure une entente avec la FQM à cet effet, dont les modalités sont applicables pour l'ensemble des municipalités et MRC désirant utiliser de tels services de la FQM ;

Sur **proposition** de M. Jean-Pierre Turcotte, il est **résolu à l'unanimité** que :

- Le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;
- La MRC utilise les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM afin d'effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, qu'à cette fin, la MRC conclue une entente avec la FQM ;
- Mmes Lina Labbé, préfète et Chantale Cormier, directrice générale, soient autorisées à signer, pour le compte de la MRC, l'entente visant la fourniture de services techniques par la FQM applicable pour l'ensemble des municipalités et MRC ;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

- Mme Chantale Cormier, directrice générale, soit autorisée à effectuer toute formalité découlant de cette entente.

7.2 Octroi d'un mandat

Résolution 2025-05-77

Attendu que la FQM a mis en place un service d'ingénierie, infrastructures et adaptation aux changements climatiques pour accompagner et conseiller les municipalités et MRC qui souhaitent retenir ce service ;

Attendu que la MRC désire effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, à ces fins, utiliser les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM ;

Attendu qu'une entente avec la FQM à cet effet a été signée ;

Attendu l'offre de services reçue de la FQM en regard d'un mandat d'accompagnement et de services professionnels en ingénierie pour :

- La préparation d'un plan d'intervention (PI) ;
- La réalisation des trois premières étapes du Plan d'action en voirie locale ;
- L'élaboration du devis d'appel d'offres technique pour les quatre dernières étapes du Plan d'action en voirie locale ;
- L'accompagnement technique tout au long de la démarche.

Attendu que l'ensemble des services professionnels offerts par la FQM sont financés à 100 % par le Ministère du Transport et de la Mobilité durable ;

Sur **proposition** de M. Jean Côté, il est **résolu à l'unanimité** que la MRC de l'Île-d'Orléans :

- Utilise les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM afin d'effectuer un mandat d'accompagnement et de services professionnels ;
- Accepte l'offre de services présentée par la FQM pour un mandat d'accompagnement et de services professionnels, moyennant des honoraires estimés à 76 656 \$ (excluant les taxes applicables) ;
- Autorise Mme Chantale Cormier, directrice générale, à effectuer toute formalité découlant de ce mandat.

8. Inventaire du patrimoine bâti agricole - Octroi d'un mandat

Résolution 2025-05-78

Considérant que la MRC n'avait reçu aucune offre de services en décembre 2024 lors de son appel d'offres sur invitation pour l'élaboration et la complétion de l'inventaire du patrimoine bâti agricole ;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

Considérant que la MRC a procédé à un deuxième appel d'offres révisé sur invitation en mars 2025 pour l'élaboration et la complétion de l'inventaire du patrimoine bâti agricole et qu'une seule soumission a été reçue, soit celle de Bergeron Gagnon ;

Considérant que l'offre financière reçue excédait largement les capacités financières de la MRC ;

Considérant qu'à la suite d'une redistribution de certaines responsabilités entre la MRC et Bergeron Gagnon, une nouvelle offre de services ajustée a été présentée ;

En conséquence, sur **proposition** de M. Yves Coulombe, il est **résolu à l'unanimité** que la MRC octroie un mandat à Bergeron Gagnon pour la complétion de l'inventaire du patrimoine bâti agricole, et sa révision partielle, moyennant des honoraires maximaux de 45 000 \$ (y compris toutes taxes), à même l'entente de développement culturel 2024.

9. Ministère du Transport et de la Mobilité durable - Convention - Autorisation de signature

Résolution 2025-05-79

Attendu que la MRC était admissible à un financement supplémentaire du ministère des Transports et de la Mobilité durable dans le cadre du plan quinquennal d'aide gouvernementale pour la transition à l'équilibre budgétaire des organismes de transport collectif ;

Attendu qu'en vertu du premier alinéa de l'article 4 de la Loi sur les transports (RLRQ, c. T-12), la Ministre peut accorder des subventions pour fins de transport ;

Attendu que les conditions et modalités de versement de cette aide financière doivent être prévues dans une convention d'aide financière entre la Ministre et la MRC ;

En conséquence, sur **proposition** de M. Jean Côté, il est **résolu à l'unanimité** que Mmes Lina Labbé, préfète et Chantale Cormier, directrice générale, soient autorisées à signer la Convention d'aide financière entre la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

10. Projet Signature - Mandat en architecture - Autorisation à aller en appel d'offres

Résolution 2025-05-80

Considérant que le Conseil de la MRC a adopté le Rapport final de consultation de l'Atelier urbain sur la démarche collaborative pour le développement de la vision « Signature » du secteur de l'entrée de l'île d'Orléans, via la résolution 2023-07-97 ;

Considérant que le Conseil de la MRC a adopté le Plan de réalisation pour 2025 du projet *Signature* de l'entrée de l'île, lequel identifie la rénovation du bureau d'accueil touristique, via la résolution 2024-12-167 ;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

Considérant que le Conseil de la MRC a octroyé un mandat d'inspection du Bureau d'accueil touristique à GEQ – Bâtiment conseil via la résolution 2025-04-63 ;

Considérant que le rapport d'inspection sera présenté aux membres du Comité technique du projet *Signature* de l'entrée de l'île le 12 mai 2025 ;

Considérant qu'il y aurait lieu d'obtenir des services professionnels en architecture visant à définir la conception architecturale du projet du Bureau d'accueil et les plans et devis s'y rattachant ;

En conséquence, il est **proposé** par M. Sylvain Bergeron et **résolu à l'unanimité** d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Chantale Cormier, à procéder à un appel d'offres sur invitation pour des services professionnels en architecture visant à définir la conception architecturale du projet du Bureau d'accueil et les plans et devis s'y rattachant.

11. Politique familiale 2025-2027 de la MRC - Adoption

Résolution 2025-05-81

Attendu que la MRC de L'Île-d'Orléans a adopté, le 4 mars 2015, une première Politique de la famille et des aînés ainsi que son Plan d'action 2015-2017 ;

Attendu que la MRC a adopté le 16 mai 2018, le Plan d'action régional 2018-2020 de la Politique de la famille et des aînés ;

Attendu que la MRC a adopté le 4 août 2021, le Plan d'action régional 2021-2024 de la Politique de la famille et des aînés ;

Attendu qu'un sondage auprès de la population a été réalisé en 2024 sur les besoins des familles et des aînés et que plus de 300 citoyens ont répondu ;

Attendu que les employés et conseillers municipaux responsables de la Politique familiale et des aînés ont travaillé en concertation avec la Coordinatrice de ladite Politique afin de procéder à la révision de celle-ci et à l'élaboration de nouveaux Plans d'action ;

Attendu que chaque municipalité a adopté ou est en voie d'adopter leur propre Plan d'action 2025-2027 de ladite Politique ;

Attendu qu'un projet de Plan d'action régional 2025-2027 de ladite Politique a été présenté aux maires ;

En conséquence, il est **proposé** par M. Jean Lapointe et **résolu à l'unanimité** d'adopter le Plan d'action régional 2025-2027 de la Politique de la famille et des aînés de la MRC tel que déposé.

12. Accès Entreprise Québec - Rapport final d'activités 2020-2021 à 2024-2025 - Adoption



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

Résolution 2025-05-82

Considérant la signature de la convention d'aide financière permettant la création du réseau Accès Entreprise Québec entre le ministre de l'Économie et de l'Innovation, la ministre déléguée au Développement économique régional et la MRC de L'Île-d'Orléans le 4 mars 2021 ;

Considérant qu'il y a lieu d'adopter le rapport final d'activités 2020-2021 à 2024-2025 ;

Sur **proposition** de M. Jean-Pierre Turcotte, il est **résolu à l'unanimité** :

- D'adopter le rapport final d'activités 2020-2025 au 31 mars 2025, tel que déposé ;
- De le transmettre au ministre de l'Économie et de l'Innovation ;
- De le publier sur le site Web de la MRC.

13. Québec région gourmande - Communauté métropolitaine de Québec - Demande d'aide financière

Résolution 2025-05-83

Considérant que les MRC de Portneuf, de la Côte-de-Beaupré, de La Jacques-Cartier, de L'Île-d'Orléans ainsi que la ville de Québec ont identifié l'agrotourisme et le tourisme gourmand parmi les priorités de développement inscrites à l'intérieur de leurs différents outils de planification économique ;

Considérant que le réseau agrotouristique régional est désigné *Québec, région gourmande* ;

Considérant que la MRC de L'Île-d'Orléans est le répondant officiel de *Québec, région gourmande* pour et au nom des MRC de Portneuf, de la Côte-de-Beaupré, de La Jacques-Cartier, de L'Île-d'Orléans ainsi que la ville de Québec ;

Considérant que *Québec, région gourmande* dispose d'un Plan d'action stratégique 2023-2027 et d'un Plan de communication 2023-2025 lui permettant de mettre en œuvre une vision et une mission régionale concertée au bénéfice des producteurs agrotouristiques et de la clientèle ;

Considérant la volonté de déposer une demande d'aide financière de 62 500 \$ dans le cadre du programme des circuits agrotouristiques de l'Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de Lévis pour la mise en œuvre des stratégies d'action et de communication en agrotourisme 2025 de *Québec, région gourmande* ;

Sur **proposition** de M. Jean Lapointe, il est **résolu à l'unanimité** :

- De demander à l'Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de Lévis, au nom des MRC de Portneuf, de la Côte-de-Beaupré, de La Jacques-Cartier, de



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

l'Île d'Orléans et de la ville de Québec, une aide financière de 62 500 \$ pour la mise en œuvre des stratégies d'action et de communication en agrotourisme 2025 de Québec, *région gourmande* ;

- D'autoriser la directrice générale, Mme Chantale Cormier, à déposer ladite demande de financement et à signer tous les documents afférents.

14. Adoption des dépenses du mois d'avril 2025

Résolution 2025-05-84

Sur **proposition** de M. Jean-Pierre Turcotte, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter les dépenses du mois d'avril 2025 lesquelles s'élèvent à 352 448,24 \$.

15. Correspondance

GoRecycle a remis un Prix GoRecycle à la MRC dans la catégorie **Engagement - Partenaire municipal** pour la récupération responsable de 2 429 kg d'appareils réfrigérants et de climatisation domestiques permettant d'éviter 41 tonnes de gaz à effet de serre.

16. Varia

16.1 Motion de félicitations

Une motion de félicitations est adressée à Mme Audrey Guillemette-Lacasse pour l'excellente organisation du Méga-recyclage qui a eu lieu le 3 mai dernier.

17. Période de questions

Aucune question n'est posée.

18. Levée de la réunion

Résolution 2025-05-85

Sur **proposition** de M. Sylvain Bergeron, il est **résolu à l'unanimité** de lever la réunion à 20h08.

Prochaine séance ordinaire du Conseil des maires : mercredi 04 juin 2025 à 20h à la salle du Conseil à Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans.



Chantale Cormier
Directrice générale-Greffière-trésorière



Lina Labbé
Préfète